

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle
(CAPPEI VAE)

Notice d'inscription 2024

I. Conditions d'inscription

Peuvent se présenter à l'obtention du Cappei par la voie de la VAE, les professeurs du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Les candidats doivent justifier de cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Cette durée de trois ans est portée à quatre ans pour les professeurs qui n'exercent pas à temps complet mais à au moins à 50 % de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

II. Modalités d'inscription

Inscription à l'examen :

Les inscriptions à l'examen de certification CAPPEI par la voie de la VAE pour la session 2024 sont ouvertes :

du lundi 18 septembre 2023 au jeudi 19 octobre 2023.

Les candidats font acte de candidature en renseignant un dossier de recevabilité, à télécharger sur le site académique (concours, métiers, RH / formations et certifications / certifications et diplômes à destination des enseignants / CAPPEI).

Après avoir créé leur compte « Démarches simplifiées » en renseignant leur adresse électronique académique (s'ils ne possèdent pas déjà un compte), les candidats doivent saisir leur inscription sur ce site. Cette inscription peut se faire en une ou plusieurs fois ; il est possible d'ajouter ou de modifier les pièces jointes jusqu'à ce que les candidats valident définitivement leur candidature. Ils peuvent ensuite suivre l'avancée de leur dossier (en cours d'instruction, recevable ou non, demande de pièce complémentaire, etc.) en se reconnectant à leur compte Démarches Simplifiées.

Les services-ASH en département se chargent d'étudier la conformité des candidatures pour les candidats professeurs des écoles et le rectorat se charge de cette étude pour le second degré. La date de fin d'étude de recevabilité du livret 1 est fixée au jeudi 30 novembre 2023.

Dépôt du dossier de validation :

- Pour tous les candidats du 1^{er} et du 2nd degré :

En cas de recevabilité du livret 1, un second dossier de validation (livret 2) doit être renseigné. Ce dossier est à télécharger sur le site académique (concours, métiers, RH / formations et certifications / certifications et diplômes à destination des enseignants / CAPPEI) et à déposer

sur la plateforme « Démarches simplifiées » avec le même compte utilisateur que celui utilisé à l'inscription, au plus tard :

le lundi 11 mars 2024.

Le fichier déposé doit impérativement être au format PDF et être nommé par le NOM et Prénom du candidat (Ex : « DUPONT_Pierre.pdf »).

- Uniquement pour les candidats du 1^{er} degré :

Les candidats du 1^{er} degré doivent également transmettre par **voie postale** 3 exemplaires de leur dossier, **dans les mêmes délais**, le cachet de la poste faisant foi.

Présentation du dossier de validation :

Les candidats seront convoqués **entre le lundi 18 mars 2024 et le vendredi 19 avril 2024**

Le jury de délibérations se tiendra en mai 2024. Les dates seront fixées ultérieurement. La liste des admis à la certification sera publiée dans les jours suivants la tenue de ces jurys.

Coordonnées des services

- DSDEN 22 - Secrétaire ASH - Centre Héméra 8bis rue des champs de pies – BP 2369 – 22023 SAINT BRIEUC CEDEX 1 – ce.ien22.stbriecash@ac-rennes.fr – 02 96 75 90 07
- DSDEN 29 – Secrétaire ASH de LANDIVISIAU - Rue de la Citadelle, 29400 Landivisiau – ce.ien29.ash-nord@ac-rennes.fr – 02 98 98 70 02
- DSDEN 29 – Secrétaire ASH de Quimper - 1 Boulevard du Finistère 29558 QUIMPER cedex 9 – ce.ien29.ash-sud@ac-rennes.fr – 02 98 98 99 25
- DSDEN 35 – Secrétaire ASH - 1 Quai Dujardin, 35000 Rennes – ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr – 02 99 25 11 02
- DSDEN 56 – Secrétaire ASH - 3 allée du Général Le Troadec CS 72506, 56019 Vannes – ce.0560084m@ac-rennes.fr – 02 97 01 86 28
- Division des Examens et Concours – DEC4 CAPPEI – Rectorat d'académie 92 rue d'Antrain – CS 24209 – 35042 RENNES CEDEX – certification.enseignant@ac-rennes.fr – 02 23 06 79 41